

DACP

REF : DACP2016026

Signataire : ES/ED/OL

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Accord-cadre relatif aux missions relevant de la maîtrise d'ouvrage. Années 2017 à 2020.**

**EXPOSE :**

Le marché, actuellement en cours, relatif aux missions relevant de la maîtrise d'ouvrage arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Afin de permettre la réalisation des études nécessaires dans le cadre de différentes opérations de construction de réhabilitation, d'aménagement ou d'études de faisabilité à mener pour les années 2017 à 2020, il y a lieu de lancer une consultation sous la forme d'un accord-cadre au regard de la nouvelle réglementation.

L'accord-cadre sera passé sur appel d'offres conformément aux articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'une année allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'une année, trois années au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2020, au plus tard.

Il comportera les lots suivants chacun pouvant faire l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 :

<b>ALLOTISSEMENT</b>	<b>Seuil minimum annuel (HT)</b>	<b>Seuil maximum annuel (HT)</b>
<b>Lot n°1 :</b> Missions géotechniques	Pas de seuil minimum	100 000 € HT
<b>Lot n°2 :</b> Missions d'études et d'analyses des pollutions environnementales (eau, air, sol)	Pas de seuil minimum	80 000 € HT
<b>Lot n°3 :</b> Missions de contrôles techniques et d'avis techniques	Pas de seuil minimum	100 000 € HT
<b>Lot n°4 :</b> Missions de coordination de Sécurité Protection de la Santé (SPS)	Pas de seuil minimum	80 000 € HT
<b>Lot n°5 :</b> Mission de coordination SSI (Système de Sécurité Incendie)	Pas de seuil minimum	30 000 € HT

S'agissant d'un accord-cadre relatif aux missions relevant de la maîtrise d'ouvrage, les prestations dépendent d'autres opérations et sont donc susceptibles de varier de manière importante chaque année (il est même possible que certaines missions ne soient pas engagées certaines années). C'est pourquoi, les lots ne comportent pas de seuil minimum.

En effet, si la ville n'est jamais engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, sur le montant maximum du marché, elle est tenue de toujours atteindre le seuil minimum de ce dernier.

Pour information, le montant des dépenses sur le marché en cours se sont élevées de 2013 à 2016 à :

**Missions géotechniques :**

39 464.28 € HT

**Missions d'études et d'analyses de pollution des sols :**

35 860 € HT

**Missions de contrôle technique:**

135 782.39 € HT

**Missions de coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) :**

61 477.88 € HT

**Missions de contrôles techniques et d'avis techniques :**

11 841.60 € HT

Ces dépenses seront imputées aux natures 2031 ou 2313 et aux fonctions relatives aux opérations engagées par la collectivité, sur le budget communal des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet d'accord-cadre relatif aux missions relevant de la maîtrise d'ouvrage et d'autoriser Madame la Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer chaque contrat découlant de la procédure avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 SEPTEMBRE 2016**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUÏ, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAÏRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués.

**POUVOIRS :**

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par : Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016026

Signataire : ES/ED/OL

**OBJET : Accord-cadre relatif aux missions relevant de la maîtrise d'ouvrage. Années 2017 à 2020.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'abrogation du Code des Marchés Publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 pris en application de ladite ordonnance,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Considérant que le marché relatif aux missions relevant de la maîtrise d'ouvrage actuellement en cours arrive à échéance le 31 décembre 2016, qu'il y a lieu en conséquence de lancer une nouvelle procédure sous la forme d'un accord-cadre au regard de la nouvelle réglementation, afin de répondre aux besoins inhérents pour les trois années à venir.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'accord-cadre relatif aux missions relevant de la maîtrise d'ouvrage, passé sur appel d'offres ouvert pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

L'accord-cadre comportera les lots suivants, chacun pouvant faire l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 :

ALLOTISSEMENT	Seuil minimum annuel (HT)	Seuil maximum annuel (HT)
<b>Lot n°1 :</b> Missions géotechniques	Pas de seuil minimum	100 000 € HT
<b>Lot n°2 :</b> Missions d'études et d'analyses des pollutions environnementales (eau, air, sol)	Pas de seuil minimum	80 000 € HT
<b>Lot n°3 :</b> Missions de contrôles techniques et d'avis techniques	Pas de seuil minimum	100 000 € HT
<b>Lot n°4 :</b> Missions de coordination de Sécurité Protection de la Santé (SPS)	Pas de seuil minimum	80 000 € HT
<b>Lot n°5 :</b> Mission de coordination SSI (Système de Sécurité Incendie)	Pas de seuil minimum	30 000 € HT

**AUTORISE** la Maire à signer, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, chaque contrat découlant de la procédure avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Reçu en préfecture le : 16/09/2016  
Publié le : 16/09/2016  
Certifié exécutoire le : 16/09/2016

L'adjoint délégué  
Anthony DAGUET



L'adjoint délégué  
Anthony DAGUET

